

## MOBILIER DE TERRASSE - SECTEUR DE LA PLACE DU CENTRE-VILLE

La recherche de **sobriété**, de **qualité** et de **durabilité** doit guider le choix des couleurs et des matériaux du mobilier. Le mobilier est de forme simple et choisi dans des gammes de matériaux solides et durables.

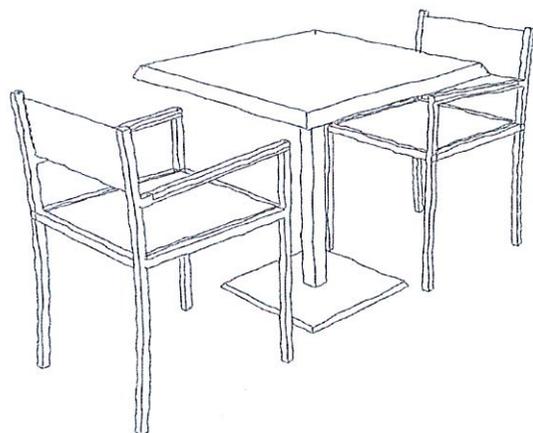
Un seul modèle de tables et de chaises est disposé sur chaque terrasse et une harmonie d'ensemble avec les terrasses avoisinantes est imposée.

**Matériaux autorisés** (utilisés seuls ou associés)

- **bois ou stratifié** de teinte naturelle
- **métal** laqué ou aluminium naturel
- **toile** et **textiliné**

**Caractéristiques interdites**

- Les motifs, écritures et rayures, les couleurs vives et saturées sont interdites
- la publicité, autre que le nom de l'enseigne commerciale, sur le mobilier ou sur la terrasse
- le mobilier en plastique plein
- les planchers rapportés, les balustrades, les barrières et les ancrages au sol
- les moquettes ou tout autre dispositif installé au sol
- tous mobiliers publicitaires; tourniquets, oriflammes et kakémonos sont proscrits afin de ne pas perturber la lisibilité des enseignes et la qualité de l'espace public.

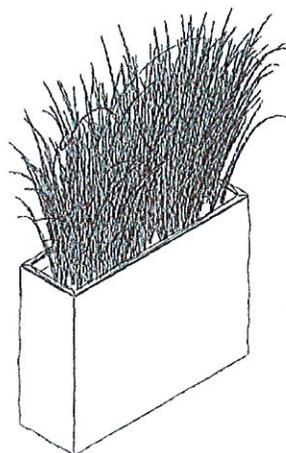


### LES TABLES ET CHAISES

recommandations :

**Table** : plateau en bois et piétement en métal

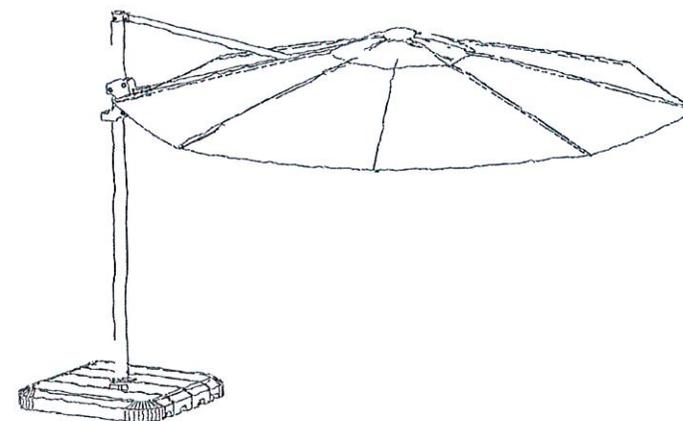
**Chaises** : Structure métallique ou dito piétement et revêtement en toile, textiliné ou tressage en fils



### LES SÉPARATEURS DE TERRASSES TYPE JARDINIÈRES

recommandations :

Matérialité robuste type métal ou plastique résistant aux U.V; hauteur, largeur et coloris suivant règlement



### LES PARASOLS DÉPORTÉS

recommandations :

**Armature** : en métal robuste

**Toile** : résistante aux U.V; hauteur et largeur suivant règlement - coloris naturel ou écru

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le

ID : 059-215901729-20250407-250407AR\_009DGS-AR

S<sup>2</sup>LO

### COULEURS recommandations colorimétriques



### NUANCES BOIS recommandations d'essences

